

Journée du vendredi 29 mai 2020

Travail d'histoire

Correction

Nous allons avancer dans le programme d'histoire pour vous permettre de ne pas accumuler du retard. Mais cela va se faire en douceur, sans contrôle et en essayant de vous donner des documents à voir.

Lis bien le texte et essaie de répondre aux questions qui sont à la suite. Après, regarde la correction et corrige.

Les grandes lois scolaires

Au début du XIXème siècle, très peu d'enfants vont à l'école. Celle-ci n'est pas obligatoire, elle est payante et dépend totalement de l'église catholique. Elle dispense un enseignement religieux.

La Révolution industrielle, qui entraîne le besoin de beaucoup d'ouvriers dans les usines qui se créent, a besoin de personnes qui sachent lire et compter.

En 1881 et 1882, le ministre Jules Ferry fonde l'école républicaine. Grâce aux lois qu'il fait adopter, l'école devient obligatoire de 6 à 13 ans et gratuite.

L'enseignement primaire est désormais laïque. En effet, l'école est ouverte à tous, aucune religion n'est ni privilégiée ni enseignée et les enseignants ne peuvent plus être des religieux. L'influence de la religion catholique dans l'enseignement recule.

Tous les garçons et les filles apprennent désormais à lire, à écrire et à compter. Ils doivent aussi aimer leur patrie et la République. L'enseignement se fait partout en français au détriment des langues régionales. L'école renforce l'unité des français.

Questions :

-) Avant les grandes lois scolaires, qui dirige les écoles ?

C'est l'église catholique qui dirige presque toutes les écoles. Il y a beaucoup d'enseignement religieux.

-) Quel est le ministre qui écrit les grandes lois scolaires ?

Il s'agit de Jules Ferry qui a fait voter les lois scolaires en 1 881 et 1 882. C'est pour cela que beaucoup d'écoles en France portent son nom.

-) Que signifie « école laïque » ?

L'école laïque signifie une école ouverte à tous quelle que soit l'origine ou la religion. Il n'y a pas d'enseignement religieux, les enseignants ne sont pas des religieux.

-) Qu'est-ce qui va « souffrir » de l'école où seul le français est permis ?

Le français va remplacer, petit à petit, les langues régionales : l'occitan, le breton, ... A l'école, on ne peut parler que français.